

RÉFORME DE LA LOI SUR LE DIVORCE

*Loi modifiant la Loi sur le divorce,
la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des
ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la
distriction des pensions et apportant des
modifications corrélatives à une autre loi,
L.C. 2019, c. 16*



La famille moderne

46,19 %

des Canadiens âgés de 15 ans et plus étaient mariés en 2017.

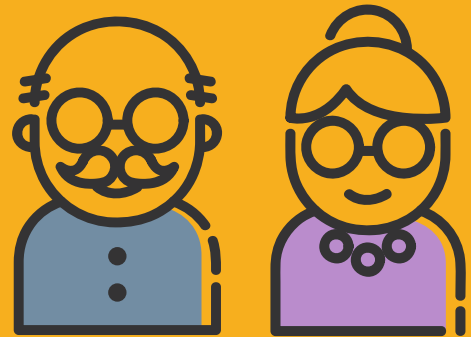
En 2016, on estime qu'au moins **11,52 % des Canadiens étaient divorcés ou étaient séparés.**



En 2016, parmi les enfants âgés de moins de 15 ans, **3 sur 10 vivaient dans une famille monoparentale, dans une famille recomposée ou sans leurs parents.**

La dernière réforme remonte à 1985.

En 2016, **6,3% des Canadiens, soit 2,2 millions d'individus,** vivaient dans une résidence privée au sein d'un **ménage plurigénérationnel,** où au moins **trois générations** d'une même famille habitent ensemble. Le nombre de ce type de ménages augmente constamment.



ORDONNANCES PARENTALES

Réduction constante de la proportion d'ordonnances par consentement où les **enfants vivent principalement avec leur mère**

(65 % avant 2006 à 55 % en 2014-2015)

et une augmentation de la proportion des cas de temps parental partagé également **(12 % avant 2006 à 28 % en 2014-2015)**

Ces tendances sont aussi présentes dans les ordonnances contestées.



ORDONNANCES ALIMENTAIRES

En 2016, près de **1,2 million d'enfants** étaient en situation de **pauvreté.**

Parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale avec leur mère, 42% étaient en situation de pauvreté. La proportion était de 25,5% pour les enfants vivant dans une famille monoparentale avec leur père.

Revenu du parent monoparental

75,000\$

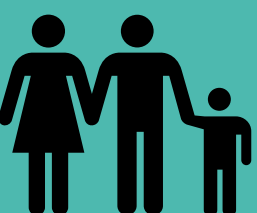
50,000\$

25,000\$

0\$

Père

Mère



RÉFORME DE LA LOI SUR LE DIVORCE

*Loi modifiant la Loi sur le divorce,
la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des
ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la
distriction des pensions et apportant des
modifications corrélatives à une autre loi,
L.C. 2019, c. 16*

VIOLENCE FAMILIALE

2017: 95 704 affaires de violence entre partenaires intimes ont été déclarées par la police.

2017: 30 % des crimes déclarés par la police = crimes commis par des partenaires intimes, y compris les conjoints et les partenaires actuels et anciens.

Entre 2007 à 2017, la violence entre partenaires intimes a causé 933 morts, dont **736 femmes** tuées par un homme.

2017: dans 79 % des crimes signalés à la police par les partenaires intimes, **les victimes étaient des femmes.**

86% des **victimes d'homicide de sexe masculin** ont été tuées par une femme et 14% par un conjoint ou un partenaire amoureux de même sexe.



Accès à la Justice

37,78%

des causes entendues par tous les tribunaux civils étaient des affaires familiales (en 2016-2017)



En 2012, 40 à 57% des parties à une cause familiale se sont représentées elles-mêmes

